

DU GRIS... AU BLEU!

L'APLTI demande à la nouvelle coopérative DuGrisAuVert de ne pas oublier le volet bleu.

Irlande, le mardi 15 septembre 2026 — À la suite de l'annonce de la création officielle de la Coopérative DuGrisAuVert, l'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande (APLTI) salue la mobilisation des acteurs économiques de la MRC des Appalaches. Elle craint toutefois que la stratégie 2040 ne commette la même erreur que le Plan d'action 2022-2025 sur les résidus miniers, en reléguant au second plan les impacts hydriques historiques qui affectent directement les citoyens en aval.

LES GRANDS OUBLIÉS DU PASSIF MINIER

Bien que la démarche DuGrisAuVert vise à faire de la région un chef de file de l'économie circulaire minière, l'APLTI rappelle que le ruissellement et l'accumulation de sédiments miniers affectent lourdement l'Étang Stater et le lac à la Truite d'Irlande depuis des décennies

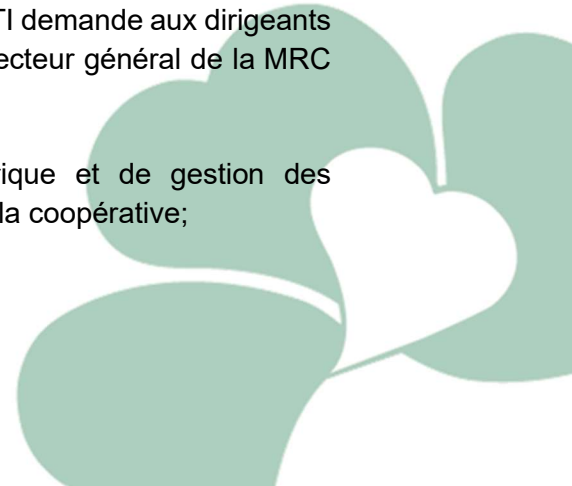
« Nous saluons la structure collective mise en place, mais l'économie circulaire ne peut être véritablement durable si elle ignore l'écologie des cours d'eau », rappelle Cynthia Brisson, présidente de l'association. « En 2022, la Table de concertation sur les résidus d'amiante avait déjà écarté nos réalités. Nous refusons que la vision 2040 commette le même angle mort. Passer du gris au vert doit impérativement se faire en passant par le bleu », ajoute l'ancien président et actuel administrateur, Réjean Vézina.

UNE LUEUR D'ESPOIR, MAIS DES ENGAGEMENTS FERMES REQUIS

L'APLTI note positivement la nomination de Chloé Lacasse, directrice des opérations chez GROBEC, au sein du nouveau conseil d'administration de la coopérative. Cette présence confirme que la gestion des bassins versants est indissociable du développement régional.

Pour que cette intention se traduise en actions concrètes, l'APLTI demande aux dirigeants de la Coopérative, dont le président Robert Rousseau et le directeur général de la MRC Rick Lavergne, de :

1. Intégrer officiellement un volet de restauration hydrique et de gestion des sédiments miniers dans les priorités opérationnelles de la coopérative;



2. Créer un mécanisme de redevance environnementale sur les projets industriels pour financer la réhabilitation de la rivière Bécancour et de ses lacs fluviaux;
3. Associer l'APLTI aux consultations et aux tables de travail de la coopérative pour représenter les communautés d'aval.

L'APLTI tend la main à la nouvelle direction générale qui sera nommée sous peu, afin de bâtir un avenir où la prospérité économique régionale ne se fera plus au détriment de la santé de nos plans d'eau.

-30-

Source :

Cynthia Brisson

Présidente | APLTI

presidente@aplti.com | 819 574-6147 (cellulaire)

